**Polleniz vous protège des chenilles urticantes**

**En 2022, Polleniz reconduit sa campagne de lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul brun en Pays de la Loire. Ces chenilles, dites urticantes, peuvent occasionner de fortes défoliations aux arbres auxquels elles s’attaquent au printemps et représentent des risques pour la santé humaine et animale.**

**A quoi ressemblent ces chenilles urticantes ?**

**Les processionnaires du chêne**

D’aspect grisâtre avec la tête noire, elles sont fortement velues. Issues d’un papillon de nuit, les chenilles vont éclore courant avril. Grégaires, elles vivent en colonies. Le jour, elles se regroupent dans des nids plaqués le long du tronc des chênes ou des branches charpentières, et la nuit, elles s’alimentent du feuillage.

**Le bombyx cul brun**

Chenille velue, brune avec des lignes latérales blanches, elle est facilement identifiable grâce aux deux “verrues“ orangées qu’elle a sur le dos. Elle peut être très polyphage et se développer sur des essences forestières, bocagères, fruitières et ornementales sans pour autant provoquer la mortalité des arbres. Sa présence massive peut compromettre les fructifications et le développement des arbres.

**Lutter collectivement en Pays de la Loire**

Ces deux espèces présentent un risque sanitaire pour l’homme et les animaux car elles sont extrêmement urticantes à cause des poils microscopiques qu’elles ont sur le dos et qu’elles libèrent dans les airs. Ils peuvent provoquer l’apparition de plaques rouges, de cloques, de démangeaisons plus ou moins intenses chez les enfants. Ils peuvent aussi engendrer des complications sévères en cas de contact avec les yeux (oedème, cécité...) ou avec les voies respiratoires. Chez les animaux, ils peuvent occasionner notamment des nécroses de la langue allant jusqu’à l’amputation totale ou des étouffements. Il est donc important de **lutter collectivement** pour éviter une trop grande prolifération de ces chenilles auxquelles chacun peut être confronté que ce soit dans son jardin, lors d’une balade en forêt ou simplement lors d’un pique-nique.

**Comment traiter ses arbres ?**

Depuis 2019, le mode opératoire pour participer à la lutte collective organisée par Polleniz a été simplifié : **il n’est pas nécessaire de s’inscrire en mairie**, il suffit de se rendre sur www.polleniz.fr et de remplir le formulaire en ligne (les inscriptions seront ouvertes début avril) Les tarifs et les modalités de paiement seront consultables en ligne. **Attention, toute inscription pour une intervention pour les chenilles processionnaires du pin ne sera pas enregistrée car le traitement ne se fait pas à la même période, leur cycle de vie étant différent (traitement à l’automne).**

Afin d’optimiser l’efficacité du traitement, les interventions de Polleniz **débuteront mi-avril et s’achèveront fin juin** chez tout particulier s’étant inscrit sur internet. Cette campagne de lutte est biologique, sans danger pour l’homme, les animaux et l’environnement. Le produit pulvérisé détruit le système digestif des chenilles qui l’ingèrent en même temps que le feuillage. C’est pour cela que le traitement a lieu au printemps, au moment où elles en consomment une grande quantité. En cas de vent ou de pluie, **l’intervention de Polleniz pourra être différée** car le traitement, pour être efficace, doit rester fixé sur le feuillage. En cas de conditions météorologiques défavorables, le traitement des arbres sera reporté.

**Pour tout renseignement complémentaire,** contacter Polleniz par téléphone (Loire-Atlantique : 02 40 36 83 03; Sarthe : 02 43 85 28 65 ; Mayenne : 02 43 56 12 40 ; Vendée : 02 51 47 70 61) ou se rendre sur www.polleniz.fr.